

Demande d'aménagements Brevet 2024 - élèves de 4^e

Chers Parents,

Nous vous informons de la procédure pour les demandes d'aménagement d'épreuves du **Diplôme National du Brevet (DNB) 2024, donc pour les candidats actuellement scolarisés en classe de 4^e qui ont déjà un PAP ou un PPS.**

Les familles peuvent déposer une demande d'aménagement d'épreuves **jusqu'au 30 avril 2023.**

Cette demande se fait **UNIQUEMENT** en ligne (télé-service AMEX), en **suivant attentivement la note d'information jointe** (4 pages).

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Pour nos élèves bénéficiant déjà d'un PAP ou PPS validé, il faut suivre les démarches de la « **procédure simplifiée** ». Merci de vous rapprocher du professeur principal de votre enfant rapidement pour obtenir le dossier PAP scanné qui sera demandé en téléversement pour constituer la demande sur AMEX.
- les aides et mesures d'aménagement accordées devant être en cohérence avec celles mises en œuvre durant le temps scolaire (le professeur principal aura à renseigner un avis pédagogique une fois la demande faite par la famille).

ATTENTION à la date limite de demande : **le 30 avril 2023**